



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 23 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 434-2021 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 774 160 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET ÉCLAIRAGE POUR LA PHASE 2 DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LES VALLONS

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juin 2022.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 12 h, ce neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier